



## conjoint de espagnol et la carte de sejour

Par **nermin**, le **21/11/2012 à 18:34**

bonjour, je suis marocaine vie actuellement en Espagne depuis voila 9 ans en situacion regulier depuis mon arrivee en 2003, mere de 3 filles espagnoles, mon mari est espagnol (depuis 2009).

je compte m'installer en France en Rhone Alpes ou j'ai mon frere français, j'ai une carte sejour espagnol permanente qui m'autorize au travail, mais je voudrais solliciter une carte de sejour pour conjointe d'un membre de l'union europeen, ma question en la suivant aurais-je les memes droits qu'une française?

je demande ça parce que on m'a dit avec la premiere carte c'est un peu complique de trouver du travail.

au fait si ça peut changer quelque chose, je suis nee en France

Par **pancras**, le **25/11/2012 à 12:31**

Hola nermin,

[s]1/ Vous avez une carte de résident en Espagne. Vous voulez vous installer en France : [/s]

A partir du moment où vous possédez une carte de résidence en Espagne, vous pouvez entrer et vous installer en France pour plus de trois mois sans avoir à demander de visa long séjour auprès de l'ambassade de France à Madrid.

MAIS, vous ne pouvez pas travailler en France avec cette carte et vous devez demander une autorisation de travail.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/F1375.xhtml>

Si eres extranjera con tarjeta de residencia en vigor en Espana, para trabajar en Francia, debes solicitar un visado de trabajo en Francia.

Source : <http://www.paraemigrantes.com/solicitud-de-visado-para-trabajar-en-francia-para-residentes-en-espana/>

**2/ Vous ^etes mariée à un citoyen européen :**[s][s]

Vous devez déposer une demande de titre de séjour, *dans les 3 mois de votre entrée en France*, à la préfecture de votre domicile (la demande de titre de séjour peut aussi être

effectuée depuis l'ambassade de France à Madrid).

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/F1375.xhtml>

Dans votre cas, il s'agira d'une carte de séjour "membre de famille d'un citoyen de l'Union.

Exemple : [http://www.haute-savoie.gouv.fr/03\\_citoyennete\\_libertes/031\\_immigration/0311\\_titres\\_sejour/cs\\_membre\\_1\\_201206.pdf](http://www.haute-savoie.gouv.fr/03_citoyennete_libertes/031_immigration/0311_titres_sejour/cs_membre_1_201206.pdf)

Dans la liste de pièces à fournir, vous avez donc la carte de séjour délivrée par un autre pays européen en cours de validité.

MAIS, votre mari doit justifier disposer de ressources suffisantes (contrat de travail) et d'un logement.

3/ Vous ^etes née en France :

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert, de plein droit et de façon automatique, la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date :

- il réside en France,
- et s'il a eu sa résidence effective et habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.

Vous ne remplissez apparemment pas les conditions pour acquérir la nationalité française.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F295.xhtml>

Je pense que c'est la procédure à suivre. Après, vous pouvez toujours demander à votre frère d'avoir une confirmation auprès des autorités préfectorales.

Par **nermin**, le **25/11/2012 à 13:53**

merci pour votre reponse.

Par **tutor**, le **28/12/2014 à 22:54**

J'ai une carte séjour de communauté européenne de 10 ans délivrée en Espagne. Est ce que j'ai le droit de travailler en France? le droit d'être à la recharge de ma femme espagnole en assurance maladie?

Par **ELMOTAOUAKIL**, le **26/03/2015 à 11:02**

BONJOUR .JE PORTE LA NATIONALITE ESPAGNOLE AVEC MES TROIS ENFANTS.J'AI LE LIVRET DE FAMILLE ET L'EXTRAIT DE MARIAGE QUI EST ENREGISTRÉ A MADRID.JE VEUX FAIRE LA CARTE DE SEJOUR OU LA CARTE DE COMINAUTE

EUROPIENE..S,IL VOUS PLAIT COMMENT FAIRE ET QUI SONT LES DOCUMENTS FOURNIS. MERCI D'AVANCE.  
CORDIALEMENT.

Par **mari roza**, le **27/04/2015** à **20:36**

bonjour j'ai besoin de renseignement mon fiancé vit en Espagne et il souhaite venir s'installer en France avec moi moi avec la carte de 10 ans d'Espagne car moi-même ayant une carte de séjour de 10 ans de la France comment faire merci pour vos réponses

Par **amor smat**, le **30/05/2017** à **15:55**

est-ce que j'ai droit de me marier avec une Espagnole en Espagne j'ai un titre de séjour français de 10 ans

Par **youris**, le **30/05/2017** à **16:09**

il faut poser la question sur un site juridique espagnol ou à un juriste connaissant le droit civil espagnol.

Par **resuelto**, le **06/02/2018** à **14:25**

réponse pour amor smat,

oui vous pouvez vous marier avec un espagnol si vous avez une carte de 10 ans en France, il faut que vous soyez hébergé dans une même adresse pendant 2 ans, (empadronamiento de dos años juntos), pas obligatoirement vivre, et vous pouvez le faire tout de suite dans une mosquée ou bien une église, en apportant le dossier complet